

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

Date de convocation: 21 mars 2019

Le 28 mars 2019 à 18h20

Le conseil communautaire de Caen la mer s'est réuni en publique en l'hémicycle de l'hôtel de la communauté urbaine, sous la présidence de Monsieur Joël BRUNEAU, Président.

Présents:

En tant que titulaires: Monsieur Antoine AOUN, Madame Emilie AUGÉ (du dossier n°1 à 25), BELLANGER, Monsieur Grégory BERKOVICZ, Monsieur Gilbert BOUHIER, Monsieur Joël Madame Nathalie BOURHIS, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT (du dossier n°1 à 11), Monsieur Serge CALMELS, Monsieur Gérard CAUX, Monsieur Daniel CHESNEL, Monsieur Patrice COLBERT, Monsieur Sébastien DEBIEU (du dossier n°1 à 25), Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Philippe DURON (du dossier n°1 à 11), Madame Annick FARCY, Madame Amandine FRANÇOIS (du dossier n°1 à 16), Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Daniel FRANÇOISE, Madame Martine FRANÇOISE-AUFFRET, Madame Valérie GILLES (du dossier n°1 à 14), Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (du dossier n°1 à 25), Monsieur Eric GUÉROULT, Monsieur Ernest HARDEL, Monsieur Joël JEANNE, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur Philippe JOUIN, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Didier LHERMITE, Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Philippe LAFORGE, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS (du dossier n°1 à 14), Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Stéphan LEBREUILLY, Madame Joëlle LEBREUILLY (du dossier n°1 à 26), Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Richard LECAPLAIN (du dossier °1 à 25), Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Jacques LELANDAIS, Monsieur Patrick LESELLIER, Madame Martine LHERMENIER (du dossier n°1 à 25), Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Michel MARIE, Monsieur Patrice MICHARD, Monsieur Robert MICHEL, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Madame Mireille NOËL (du dossier nº1 à 12), Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Joël PIZY, Monsieur Rémi POIRIER, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Julie ROUSINAUD (du dossier n°1 à 25), Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Nadège SIMON, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Rodolphe THOMAS (du dossier n°1 à 25), Monsieur Denis VIEL (du dossier n°1 à 25), Madame Martine VINCENT, Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Monsieur Éric VÈVE (du dossier nº 3 à 33), Madame Sophie SIMONNET (du dossier n°3 à 33), Monsieur Ludwig WILLAUME (du dossier n°3 à 33), Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (du dossier n°3 à 33), Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA (du dossier n°12 à 33), Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE (du dossier n°3 à 33), M. Laurent MATA (du dossier n°3 à 33), M. Philippe LAILLER (du dossier n°3 à 33), Madame Marie-Jeanne GOBERT (du dossier n°3 à 33), Madame Emilie ROCHEFORT (du dossier n°3 à 33), Madame Claudie RIGOT (du dossier n°3 à 33), Madame Sylvaine BAUMARD (du dossier n°26 à 33)

En tant que suppléants : Madame Micheline LECHARTIER suppléante de Monsieur Stéphane LE HELLEY, Madame Edith HEUZÉ suppléante de Monsieur Gérard LENEVEU.

Excusé(s) ayant donné pouvoir: Monsieur Marc POTTIER à Madame Nadine LEFÈVRE, Monsieur Eric GOBERT à Monsieur Dominique VINOT-BATTISTONI, Monsieur Ludwig WILLAUME à Monsieur Joël BRUNEAU (du dossier n°1 à 2), Madame Sophie SIMONNET à Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC (du dossier n° 1 à 2), Madame Sylvie MORIN-MOUCHENOTTE à Monsieur Marc MILLET. Madame Emmanuelle DORMOY à Madame Amandine FRANÇOIS (du dossier n°1 à 16), Madame Véronique BOUTÉ à Monsieur Richard LECAPLAIN (du dossier Madame Catherine GIRAULT à Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Bruno DURAND à Madame Patricia ZARAGOZA-NODET, Madame Anne RAFFIN à Madame Nathalie BOURHIS, Madame Emilie FREYMUTH à Madame Martine VINCENT, Madame Baya MOKHTARI à Monsieur Philippe LAFORGE, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN à Monsieur Philippe JOUIN (du dossier n° 1 à 2), Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Béatrice TURBATTE à Monsieur Michel LAFONT, Monsieur Michel BOURGUIGNON à Monsieur Denis VIEL (du dossier n°1 à 25), Monsieur Jacques VIRLOUVET à Monsieur Joël PIZY, Monsieur Pascal LECOEUR à Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Olivier DÉRU à Monsieur Joël BELLANGER, Madame Aurore BRUAND à Monsieur Pascal SÉRARD (du dossier n°1 à 33), Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE à Monsieur Thierry RENOUF (du dossier n°1 à 2), Monsieur Christophe ALLEAUME à Monsieur Michel LE LAN, Madame Emilie AUGÉ à Monsieur Daniel FRANÇOISE (du dossier n°26 à 33), Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Monsieur Eric VÈVE (du dossier n°3 à 33), Monsieur Philippe DURON à Monsieur Xavier LE COUTOUR (du dossier n°12 à 33), Madame Mireille NOËL à Madame Sophie SIMONNET (du dossier n°13 à 33), Madame Sylviane LEPOITTEVIN à M. Laurent MATA (du dossier n°3 à 33), Madame Hélène BURGAT à M. Patrick LECAPLAIN (du dossier n°12 à 33),

Excusés: Monsieur Romain BAIL, Madame Sylvaine BAUMARD (du dossier n°) Monsieur Salvatore BELLOMO, Monsieur Sengdèd CHANTHAPANYA (du dossier n°1 à 11), Madame Samia CHEHAB, Monsieur Gilles DÉTERVILLE (du dossier n°1 à 2), Madame Marie-Jeanne GOBERT (du dossier n°1 à 2), Monsieur Philippe LAILLER (du dossier n°1 à 2), Monsieur André LEDRAN. Madame Sylviane LEPOITTEVIN (du dossier n°1 à 2), Monsieur Laurent MATA (du dossier n°1 à 2), Monsieur Richard MAURY, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Madame Claudie RIGOT (du dossier n°1 à 2), Madame Emilie ROCHEFORT (du dossier n°1 à 2), Monsieur Éric VÈVE (du dossier n°1 à 2), Madame Stéphanie YON-COURTIN, Monsieur Claude YVER, Madame Amandine FRANÇOIS (du dossier n°17 à 33), Madame Emmanuelle DORMOY (du dossier n°17 à 33), Madame Joëlle LEBREUILLY (du dossier n°27 à 33), Monsieur Richard LECAPLAIN (du dossier n°26 à 33), Madame Julie ROUSINAUD (du dossier n°26 à 33), Monsieur Denis VIEL (du dossier n°26 à 33). Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT (du dossier n°26 à 33), Monsieur Rodolphe THOMAS (du dossier n°26 à 33), Madame Martine LHERMENIER (du dossier n°26 à 33), Monsieur Michel BOURGUIGNON (du dossier n°26 à 33), Monsieur Sébastien DEBIEU (du dossier n°26 à 33), Madame Valérie GILLES (du dossier n°15 à 33), Monsieur Christian LE BAS (du dossier n°15 à 33), Madame Véronique BOUTÉ (du dossier n°26 à 33)

Le conseil désigne M. Dominique VINOT-BATTISTONI secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

N° C-2019-03-28/01 - Rapport égalité Femmes/Hommes

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation d'un rapport égalité Femmes/Hommes relatif à l'année 2018.

N° C-2019-03-28/02 - Vote des taux de cotisation foncière des entreprises, des taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exercice 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 25,71% le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour 2019,

Le conseil communautaire fixe à 8,72% le taux de la taxe d'habitation, à 0,958% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à 3,81% le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2019,

Le conseil communautaire fixe à 9,74% le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2019, sur les périmètres de l'ex-communauté d'agglomération de Caen la mer, de l'ex-communauté de communes Plaine Sud de Caen, à 2,07% sur le périmètre de l'ex-communauté de communes Entre Thue et Mue, à l'exception de Cairon où le taux fixé est de 2,69% tout comme à Thaon,

Le conseil communautaire décide de ne pas accorder d'exonérations facultatives de TEOM en 2020 aux entreprises qui solliciteraient la commune urbaine en ce sens.

N° C-2019-03-28/03 - Budget principal - budget primitif pour l'exercice 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (90 pour - 12 contres - 1 abstention), adopte, le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement

Dépenses

эсрензе	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	42 442 514,00
012	Charges de personnel	88 245 600,00
014	Atténuation de produits	21 458 973,00
65	Autres charges de gestion courante	46 384 670,00
66	Charges financières	4 949 480,00
67	Charges exceptionnelles	87 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	300 000,00
	Total dépenses réelles	203 868 237,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	10 134 920,00
023	Virement à la section d'investissement	17 585 000,00
	Total dépenses d'ordre	27 719 920,00
	Total dépenses	231 588 157,00

Recettes

	Chamilus	BP 2019
****	Chapitre	DP 2019
70	Produits des services	9 779 384,00
73	Impôts et taxes	48 085 771,00
731	Impositions directes	126 509 964,00
74	Dotations, subventions et participations	43 421 063,00
75	Autres produits de gestion courante	1 780 385,00
76	Produits financiers	200 000,00
77	Produits exceptionnels	18 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	
013	Atténuations de charges	792 000,00
	Total recettes réelles	230 586 567,00

042	Mouvements d'ordre entre sections	1 001 590,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	Total recettes d'ordre	1 001 590,00
	Total recettes	231 588 157,00

Investissement

Dépenses

	Chapitre	BP 2019
001	Solde d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000 000,00
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	22 565 690,00
20	Immobilisations incorporelles	1 101 422,73
204	Subventions d'investissement	3 295 540,00
21	Immobilisations corporelles	6 779 359,00
23	Immobilisations en cours	3 900 730,00
26	Participations et créances	414 750,00
27	Autres immobilisations financières	7 124 000,00
4581*	Opérations sous mandats	141 600,00
	Autorisations de Programme	
9001	Nouveaux terrains des gens du voyage	
9012	Zones d'activités transférées - Travaux	1 000 000,00
9029	Réseau lecture publique	35 000,00
9040	Infrastructures études	80 000,00
9041	Aménagement études	356 200,00
9047	PLH-LLS	1 200 000,00
9048	PLH-Réhabilitation thermique	500 000,00
9049	PLH - Accession sociale propriété	500 000,00
9050	PLH - Foncier subvention FMF FMI	40 000,00
9053	Bretelle sortie Mondeville 2	1 920 000,00
9062	Odon Ouest	218 400,00
9065	Echangeur bvd des pépinières	300 000,00
9066	Modernisation aéroport Caen-Carpiquet	685 000,00
9067	Déchetterie	610 000,00
9069	Desserte portuaire	925 000,00
9071	Création pistes cyclables	200 000,00
9073	BUNe	3 200 000,00
9074	Boulevard Jean Moulin	120 000,00
9076	ENSI3	570 000,00
9078	Echangeur Lion sur mer	270 000,00
9079	Gros matériels	1 716 862,00
9080	Atelier SNCF	250 000,00
9081	Aides aux entreprises	500 000,00
9082	моно	9 500 000,00
9083	Côte de Nacre	500 000,00
9084	Cimetières	1 100 000,00
9085	Mises aux normes aéroport	3 000 000,00
9086	Boucles cyclo-pédestres nord	90 000,00
9088	Boulevard Industriel	180 000,00
9089	Nouveau schéma départemental GDV	300 000,00
9090	Habitat privé	5 000,00
9091	PLU	480 000,00

	Total dépenses	102 948 472,00
	Total dépenses d'ordre	8 751 590,00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	7 750 000,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 001 590,00
	Total dépenses réelles	94 196 882,00
1042	Ouest A	1 058 066,00
1041	Villons les Buissons	23 250,00
1039	Thaon	143 775,00
1038	Saline	159 000,00
1036	Saint Aubin d'Arquenay	25 231,00
1035	Saint Germain la Blanche Herbe	63 000,00
1034	Saint Contest	154 299,00
1033	Saint André sur Orne	23 350,00
1032	Rots	180 730,00
1030	Plaine sud	913 400,00
1029	Periers sur le Dan	6 250,00
1028	Ouistreham	480 936,00
1026	Mouen	107 250,00
1025	Mondeville	449 301,00
1024	Mathieu	97 000,00
1023	Louvigny	169 064,00
1022	Lion sur Mer	161 100,00
1020	Ifs	500 000,00
1019	Hérouville Saint Clair	326 000,00
1018	Hermanville sur Mer	87 900,00
1017	Giberville	62 400,00
1016	Fleury sur Orne	212 664,00
1015	Eterville	···
1014	Epron	13 233,00
		43 641,00
1012	Démouville	120 606,00
1011	Cuverville	161 248,00
1010	Cormelles le Royal	97 900,00
1010	Colombelles	107 178,00
1008	Colleville Montgoméry	193 189,33
1007	Carpiquet	423 471,00
1007	Cambes en Plaine	32 639,00
1004	Caen	4 961 660,00
1003	Bretteville sur Odon	65 100,00
1002	Blainville sur Orne	135 573,94
1001	Biéville Beuville	93 200,00
1001	Bénouville	130 914,00
1000	Authie	73 809,00
9101	Equipements sportifs - Réhabilitation	700 000,00
9100	Palais des sports	350 000,00
9099	Locaux archives	25 000,00
9098	Théâtre du champ exquis	140 000,00
9097	DMO - Etudes	100 000,00
9096	PAVE	100 000,00
9095	Aéroport études évolutions	100 000,00
9094	Requalification ZA du Martray	800 000,00
9092	Administration numérique Travaux épis et digues	1 000 000,00 150 000,00

Recettes

	Chapitre	BP 2019
001	Excédent d'investissement reporté	
024	Produit des cessions d'immobilisations	1 090 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000 000,00
13	subventions d'investissement	6 447 952,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 690 000,00
20	Immobilisations corporelles	
204	Immobilisations en cours	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 099 000,00
4582*	Opérations sous mandat	141 600,00
	Total des recettes réelles	67 478 552,00
021	Virement de la section de fonctionnement	17 585 000,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	10 134 920,00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	7 750 000,00
	Total des recettes d'ordre	35 469 920,00
	Total des recettes d'investissement	102 948 472,00

Le conseil communautaire fixe à 452 000 € le montant de la participation du budget annexe de l'assainissement au budget principal,

Le conseil communautaire fixe à 11 000 000 € le montant de la participation du budget principal au budget annexe transports,

Le conseil communautaire fixe à 129 280 \in le montant de la participation du budget principal au budget annexe des autorisations du droit des sols pour 2019 (soit 78 500 \in et 50 780 \in de subvention d'équilibre maximum).

Le conseil communautaire fixe à 76 800 € le montant de la participation du budget annexe des autorisations du droit des sols au budget principal pour 2019.

 N° C-2019-03-28/04 - Budgets annexes de l'assainissement et du SPANC - Budget primitif pour l'exercice 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	7 605 305,00
012	Charges de personnel	3 798 368,00
014	Atténuation de produits	360 000,00
65	Autres charges de gestion courante	16 984,00
66	Charges financières	715 000,00
67	Charges exceptionnelles	392 500,00
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	10 928,00
	Total dépenses réelles	12 899 085,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	6 295 456,00

023	Virement à la section d'investissement	2 314 000,00
	Total dépenses d'ordre	8 609 456,00
	Total dépenses d'exploitation	21 508 541,00

Recettes

CCCIICS		
	Chapitre	BP 2019
70	Produits des services	16 578 500,00
74	Dotations, subventions et participations	1 314 000,00
75	Autres produits de gestion courante	712 780,00
76	Produits financiers	1 072 561,00
	Total recettes réelles	19 677 841,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 830 700,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	Total recettes d'ordre	1 830 700,00
	Total recettes d'exploitation	21 508 541,00

Section d'investissement

Dépenses

	Chapitre	BP 2019
020	Dépenses imprévues	10 072,00
13	Subventions d'investissement (reversement)	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 808 800,00
20	Immobilisations incorporelles	52 000,00
21	Immobilisations corporelles	307 580,00
23	Immobilisations en cours	971 304,00
27	Autres immobilisations financières	
1000	Travaux DSP	4 006 000,00
1001	Travaux Hors DSP	3 400 000,00
1002	STEP performances énergétiques	330 000,00
4581	Opérations sous mandat	5 742 000,00
	Total dépenses réelles	17 637 756,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 830 700,00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	1 020 000,00
	Total dépenses d'ordre	2 850 700,00
	Total dépenses d'investissement	20 488 456,00

Recettes

	Chapitre	BP 2019
001	Excédent d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	subventions d'investissement	1 177 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 420 000,00
23	Immobilisations en cours	
27	Autres immobilisations financières	520 000,00
4582	Opération sous mandat	5 742 000,00
	Total des recettes réelles	10 859 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement	2 314 000,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	6 295 456,00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	1 020 000,00
	Total des recettes d'ordre	9 629 456,00
	Total des recettes d'investissement	20 488 456,00

Le conseil communautaire fixe à 452 000 € le montant de la participation du budget annexe de l'assainissement au budget principal,

Le conseil communautaire adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	59 000,00
65	Autres charges de gestion courante	350,00
67	Charges exceptionnelles	2 300,00
022	Dépenses imprévues	
	Total dépenses réelles	61 650,00
	Total dépenses	61 650,00

Recettes de fonctionnement :

<u></u>	Chapitre	BP 2019
70	Produits des services	55 650,00
74	Subvention AESN	6 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	Total recettes réelles	61 650,00
	Total recettes	61 650,00

Dépenses d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
4581	Opérations sous mandat	95 000,00
	Total dépenses réelles	95 000,00
	Total dépenses	95 000,00

Recettes d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
4582	Opérations sous mandat	95 000,00
	Total recettes réelles	95 000,00
	Total recettes	95 000,00

N° C-2019-03-28/05 - Budget annexe du Clos de la Hogue, budget annexe ZHAB Ifs Plaine NORD/EST, budget annexe Rives de l'Odon, budget annexe du quartier KOENIG et budget annexe LAZZARO - Budgets primitifs pour l'exercice 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe de la zone d'activités du Clos de la Hogue à Bénouville qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 051 300,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
	Total dépenses réelles	1 051 400,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 329 543,00
023	Virement à la section d'investissement	
	Total dépenses d'ordre	1 329 543,00
	Total dépenses d'exploitation	2 380 943,00

Recettes de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
70	Produits des services	1 051 400,00
	Total recettes réelles	1 051 400,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 329 543,00
	Total recettes d'ordre	1 329 543,00
	Total recettes d'exploitation	2 380 943,00

Dépenses d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 329 543,00
	Total dépenses d'ordre	1 329 543,00
	Total dépenses d'investissement	1 329 543,00

Recettes d'investissement :

Chapitre		BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	
	Total des recettes réelles	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 329 543,00
	Total des recettes d'ordre	1 329 543,00
110	Total des recettes d'investissement	1 329 543.00

Le conseil communautaire adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe de la zone d'habitat Ifs Plaine Nord/Est qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	380 650,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
	Total dépenses réelles	380 750,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 164 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	Total dépenses d'ordre	1 164 000,00
	Total dépenses d'exploitation	1 544 750,00

Recettes de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
70	Produits des services	
74	Dotations, Subventions et Participations	50 000,00
	Total recettes réelles	50 000,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 494 750,00
	Total recettes d'ordre	1 494 750,00
! 	Total recettes d'exploitation	1 544 750,00

Dépenses d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 494 750,00
	Total dépenses d'ordre	1 494 750,00
	Total dépenses d'investissement	1 494 750,00

Recettes d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	330 750,00
	Total des recettes réelles	330 750,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 164 000,00
	Total des recettes d'ordre	1 164 000,00
	Total des recettes d'investissement	1 494 750,00

Le conseil communautaire adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe de zone des Rives de l'Odon qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	2 800 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00

68	Dotations aux amortissements et provisions	
	Total dépenses réelles	2 800 100,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	827 768,00
023	Virement à la section d'investissement	
	Total dépenses d'ordre	827 768,00
	Total dépenses d'exploitation	3 627 868,00

Recettes de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
70	Produits des services	313 185,00
	Total recettes réelles	313 185,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	3 314 683,00
	Total recettes d'ordre	3 314 683,00
	Total recettes d'exploitation	3 627 868,00

Dépenses d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
040	Mouvements d'ordre entre sections	3 314 683,00
	Total dépenses d'ordre	3 314 683,00
	Total dépenses d'investissement	3 314 683,00

Recettes d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	2 486 915,00
	Total des recettes réelles	2 486 915,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	827 768,00
	Total des recettes d'ordre	827 768,00
	Total des recettes d'investissement	3 314 683,00

Le conseil communautaire adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe du quartier Koenig qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	2 957 400,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
	Total dépenses réelles	2 957 500,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	7 438 728,00
023	Virement à la section d'investissement	857 600,00
	Total dépenses d'ordre	8 296 328,00
	Total dépenses d'exploitation	11 253 828,00

Recettes de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
70	Produits des services	2 475 000,00
. 74	Dotations, Subventions et Participations	482 500,00
	Total recettes réelles	2 957 500,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	8 296 328,00
	Total recettes d'ordre	8 296 328,00
	Total recettes d'exploitation	11 253 828,00

Dépenses d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
040	Mouvements d'ordre entre sections	8 296 328,00
	Total dépenses d'ordre	8 296 328,00
l	Total dépenses d'investissement	8 296 328,00

Recettes d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	.,,,,
	Total des recettes réelles	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	857 600,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	7 438 728,00
	Total des recettes d'ordre	8 296 328,00
	Total des recettes d'investissement	8 296 328,00

Le conseil communautaire adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe Lazzaro qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 900 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
	Total dépenses réelles	1 900 100,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	
023	Virement à la section d'investissement	
	Total dépenses d'ordre	0,00
	Total dépenses d'exploitation	1 900 100,00

Recettes de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
70	Produits des services	
74	Dotations, Subventions et Participations	
	Total recettes réelles	0,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	1 900 100,00
	Total recettes d'ordre	1 900 100,00
İ	Total recettes d'exploitation	1 900 100,00

Dépenses d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
040	Mouvements d'ordre entre sections	1 900 100,00
	Total dépenses d'ordre	1 900 100,00
	Total dépenses d'investissement	1 900 100,00

Recettes d'investissement :

	Chapitre	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 100,00
	Total des recettes réelles	1 900 100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	
•	Total des recettes d'ordre	0,00
	Total des recettes d'investissement	1 900 100,00

N° C-2019-03-28/06 - Budget annexe des transports - Budget primitif pour l'exercice 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité (96 pour – 7 abstentions), adopte le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe des transports qui s'équilibre ainsi :

Section d'exploitation

<u>Dépenses</u>

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	2 253 900,00
012	Charges de personnel	911 743,00
014	Atténuation de produits	400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	64 950 100,00
66	Charges financières	2 595 000,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
	Total dépenses réelles	71 110 843,00

042	Mouvements d'ordre entre sections	3 209 700,00
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	11 395 922,00
	Total dépenses d'ordre	14 605 622,00
	Total dépenses	85 716 465,00

Recettes

	Chapitre	BP 2019
70	Ventes produits fabriqués, prestations de services	14 000 000,00
73	Produits issus de la fiscalité	56 000 000,00
74	Subventions d'exploitation	14 890 580,00
75	Autres produits de gestion courante	467 585,00
78	Reprise sur amortissements	
013	Atténuations de charges	94 000,00
	Total recettes réelles	85 452 165,00
002	Excédent d'exploitation reporté	
042	Mouvements d'ordre entre sections	264 300,00
	Total recettes d'ordre	264 300,00
	Total recettes	85 716 465,00

Section d'investissement

Dépenses

	Chapitre	BP 2019
001	Solde d'investissement reporté	
020	Dépenses imprévues	576,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 960 000,00
20	Immobilisations incorporelles	301 000,00
21	Immobilisations corporelles	14 000,00
23	Immobilisations en cours	1 291 000,00
2000	Acquisition de bus	3 000 000,00
2001	Projet TRAM	78 790 695,00
	Total dépenses réelles	89 357 271,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	264 300,00
041	Opérations patrimoniales	
	Total dépenses d'ordre	264 300,00
	Total dépenses	89 621 571,00

Recettes

	Chapitre	BP 2019
001	Excédent d'investissement reporté	
13	subventions d'investissement	21 773 949,00
16	Emprunts et dettes assimilées	53 242 000,00
	Total des recettes réelles	75 015 949,00
021	Virement de la section d'exploitation	11 395 922,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	3 209 700,00
041	Opérations patrimoniales	
1100	Total des recettes d'ordre	14 605 622,00
	Total des recettes d'investissement	89 621 571,00

Le conseil communautaire fixe à 11 M€ le montant de la participation du budget principal au budget transports,

N° C-2019-03-28/07 - Budget annexe du service commun instructeur des autorisations du droit des sols - budget primitif pour l'exercice 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe du droit des autorisations des sols qui s'équilibre ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 700,00
012	Charges de personnel	641 000,00
65	Autres charges de gestion courante	76 800,00
022	Dépenses imprévues	
	Total dépenses	719 500,00

Recettes de fonctionnement :

	Chapitre	BP 2019
013	Atténuations de charge	3 500,00
70	Produits des services	586 720,00
75	Autres produits de gestion courante	129 280,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	Total recettes	719 500,00

Le conseil communautaire fixe à 76 800 € le montant de la participation du budget annexe des autorisations du droit des sols au budget principal pour 2019,

Le conseil communautaire fixe à 129 280 \in le montant de la participation du budget principal au budget annexe des autorisations du droit des sols pour 2019 (soit 78 500 \in et 50 780 \in de subvention d'équilibre maximum).

N° C-2019-03-28/08 - Budget annexe réseaux de chaleur - budget primitif pour l'exercice 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte, le budget primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe réseaux de chaleur qui s'équilibre ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses

	Chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	41 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
66	Charges financières	18 600,00
	Total dépenses réelles	59 700,00

042	Mouvements d'ordre entre sections	70 000,00
023	Virement à la section d'investissement	144 100,00
	Total dépenses d'ordre	214 100,00
	Total dépenses d'exploitation	273 800,00

Recettes

	Chapitre	BP 2019
75	Autres produits de gestion courante	273 000,00
	Total recettes réelles	273 000,00
042	Mouvements d'ordre entre sections	800,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	
	Total recettes d'ordre	800,00
	Total recettes d'exploitation	273 800,00

Section d'investissement

Dépenses

PCPCITOC	<u> </u>	
	Chapitre	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	43 400,00
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	90 000,00
4000	AP - Extension réseau de chaleur	1 227 000,00
	Total dépenses réelles	1 360 400,00
040	Mouvements d'ordre entre sections	800,00
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section	
	Total dépenses d'ordre	800,00
	Total dépenses d'investissement	1 361 200,00

Recettes

	Chapitre		
13	Subventions d'investissement	1 025 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	122 100,00	
	Total des recettes réelles	1 147 100,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	144 100,00	
040	Mouvements d'ordre entre sections	70 000,00	
041	Mouvements d'ordre à l'intérieur de la section		
	Total des recettes d'ordre	214 100,00	
	Total des recettes d'investissement		

N° C-2019-03-28/09 - Autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'exercice 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (94 pour – 2 contres – 7 abstentions), adopte les modifications et les soldes des autorisations de programme ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement des autorisations de programme et d'engagement, pour le budget principal, le budget assainissement, le budget transports et le budget réseaux de chaleur,

Le conseil communautaire accepte la création de 9 autorisations de programme ainsi que les montants proposés pour le budget principal,

Le conseil communautaire décide des inscriptions de crédits de paiement.

N° C-2019-03-28/10 - Constitution de provisions pour l'exercice 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, pour l'année 2019 et jusqu'au solde de l'opération, de prévoir sur le budget principal une provision semi-budgétaire d'un montant de 0,3M€ par an pour risques et charges au titre du déficit sur le budget annexe de l'aménagement de la "ZA Ifs Plaine Nord-Est".

N° C-2019-03-28/11 - Désignation des représentants de la commune de Lion sur mer au SDEC, à la CLECT, à la commission intercommunale des impôts directs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de proposer M Alain ROUSSEAU, conseiller municipal de Lion sur mer, à la Direction des finances publiques du Calvados pour être désigné commissaire suppléant au sein de la CIID.

Le conseil communautaire désigne Monsieur Alain ROUSSEAU, conseiller municipal de Lion sur mer, membre suppléant de la CLECT.

Le conseil communautaire désigne M Franck PARDILLOS, conseiller municipal de Lion sur mer, en tant que membre du SDEC.

N° C-2019-03-28/12 - Projet de palais des sports : déclaration d'intérêt communautaire

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare d'intérêt communautaire au titre de la "compétence construction, entretien, gestion et animation d'équipements sportifs", le projet de Palais des Sports.

N° C-2019-03-28/13 - Conservatoire à rayonnement régional - Fixation des tarifs pour l'année scolaire 2019-2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs suivants pour l'année 2019-2020 :

Droits d'inscription eleves domicilies dans la CU Caen la mer							
tranches	QF	Tarifs 1 ^{er} élève	Tarifs à partir du 3 ^{ème} élève de la même famille -50%				
1	≤ 900	150€	113€	75€			
2	900 < QF ≤ 1400	180€ 135€		90€			
3	1400 < QF ≤1800	210€	158€	105€			

4	1800 < QF ≤ 2100	230€	173€	115€
5	2100 < QF ≤ 2300	260€	195€	130€
6	2300 < QF ≤ 2500	290€	218€	145€
7	> 2500	320€	240€	160€

Droits d'inscription eleves domicilies hors CU Caen la mer				
1er élève inscrit domicilié hors CU Caen 536€				
A partir du 2 ^{ème} élève inscrit domicilié hors CU Caen la mer	376€			

Pret de partitions, livres et/ou accessoires danse			
Pour les élèves inscrits en classes à horaires aménagés	16€		

FORFAIT ELEVE INSCRIT EXCLUSIVEMENT EN CHANT CHORAL, CHŒUR D'ADULTES,				
CLASSE D'ORCHESTRE, FANFARE ET MEMBRE DE LA FRATERNELLE				
Tarif/élève inscrit	159€			

Institut medico-educatif				
par élève inscrit	67€			

Formation profession	NELLE
par heure	92€

Sont exonérés de droits d'inscription:

- les élèves en classe à horaires aménagés, instrument, danse, théâtre et maîtrise.
- les élèves inscrits à titre individuel dans un atelier du centre ressources handicap musique-dansethéâtre (sur présentation d'une carte MDPH).
- les élèves inscrits exclusivement en cursus musicien interprète s'acquittent des droits d'inscription auprès de l'université de Rouen.

	Frais de dossier			
Frais de dossier par élève pour toute inscription et/ou réinscription – non remboursable				
CHAMDT Horaire traditionnel				
100€ 40€				
Locatio	ON INSTRUMENTS AUX E	ELEVES		
Tarif plein par année scola	ire	177€		

tarif réduit pour une 2ème location pour	88€
un élève dans le même foyer	960

Toute année scolaire commencée est due et non remboursable.

Le bénéficiaire de la location s'engage à contracter une assurance couvrant les éventuels dommages que pourrait subir l'instrument (bris, perte, vol,...) et à prendre en charge les frais d'entretien courant ainsi que sa révision annuelle par un professionnel agréé. En l'absence de justificatif d'assurance ou de révision annuelle établie, le conservatoire mettra fin au contrat. Aucun remboursement du montant de la location ne sera effectué. La location est possible en fonction de la disponibilité du parc instrumental du conservatoire et sur avis du professeur de l'élève.

LOCATION D'INSTRUMENTS ET ACCESSOIRES DANSE AUX ORGANISMES				
toute structure ou association sollicitant une location dans le cadre d'une audition ou d'un concert jusqu'à 4 jours par instrument	47€			
toute structure ou association sollicitant une location dans le cadre d'un stage pédagogique				
par semaine pour tout instrument sauf petite percussion et contrebasson	72€			
par semaine pour petite percussion	47€			
par semaine pour le contrebasson	118€			
prêt d'un accessoire danse pour 4 jours	17€			

Toute semaine ou période commencée est due.

Le transport et l'assurance des instruments sont à la charge de l'emprunteur qui devra également supporter l'accord et/ou la révision de l'instrument lors de son retour au conservatoire, par l'accordeur ou le luthier désigné par l'établissement.

Le nettoyage des accessoires danse est à la charge de l'emprunteur qui devra le justifier sur présentation d'une facture acquittée. En l'absence de justificatif, le conservatoire fera assurer le nettoyage aux frais du locataire.

Le conseil communautaire dit que les frais de dossier par élève doivent être versés au moment de l'inscription ou de la réinscription en une seule fois et sont non remboursables,

Le conseil communautaire dit que les droits d'inscription pourront faire l'objet d'un paiement par prélèvement automatique échelonné selon un échéancier communiqué préalablement et ce, dès lors que le montant atteint un minimum de 150€,

Le conseil communautaire dit que le redevable ne souhaitant pas opter pour le prélèvement automatique ou qui n'aura pas fourni les pièces nécessaires à l'établissement de la procédure du prélèvement automatique devra régler en une seule fois, au plus tard le 31 octobre 2019,

Le conseil communautaire dit que toute année commencée est due,

Le conseil communautaire dit que les pièces justificatives à produire pour la domiciliation Caen la mer sont : quittance de loyer, facture de fluides, taxe d'habitation au nom du responsable légal ;

aucun changement de tarif suite à un déménagement sur le territoire de Caen la mer après la date de la rentrée officielle des élèves ne peut être pris en compte,

Le conseil communautaire dit que pour les élèves domiciliés sur la Communauté urbaine Caen la mer, l'avis d'imposition pour l'année 2019 sur les revenus 2018 de l'élève (adulte) ou du représentant légal de l'élève, est à produire. En l'absence de ce document nécessaire pour le calcul du auotient familial, il sera appliqué le tarif de la tranche 7,

Le conseil communautaire dit que le règlement pour la location d'un instrument doit être effectué au moment de l'établissement du contrat et selon le dispositif précisé dans la présente délibération.

N° C-2019-03-28/14 - Musique en plaine - Approbation des tarifs Ecole 2019-2020

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs pour l'école Musique en Plaine pour l'année scolaire 2019-2020.

N° C-2019-03-28/15 - Délégation de service public aéroport Caen - Carpiquet - Avenant n°2 - approbation de nouveaux tarifs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de gestion et d'exploitation de l'aéroport Caen - Carpiquet passé avec la SAS Aéroport Caen Normandie.

Le conseil communautaire approuve les tarifs applicables aux usagers selon les montants et les modalités d'actualisation indiqués dans l'avenant n°2.

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de gestion et d'exploitation de l'aéroport Caen – Carpiquet.

N° C-2019-03-28/16 - PRESQU'ÎLE - Approbation du Projet d'Intérêt Majeur (PIM) ' Caen Presqu'île 'après enquête publique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Projet d'Intérêt Majeur (PIM) « Caen Presqu'île »,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant, à signer le Projet d'Intérêt Majeur « Caen Presqu'île ».

N° C-2019-03-28/17 - PRESQU'ÎLE - Approbation de la convention cadre de partenariat entre la communauté urbaine Caen la mer, les communes de Caen, Hérouville Saint-Clair et Mondeville, la région Normandie, l'établissement public foncier de Normandie et la SPLA Caen Presqu'île

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention cadre,

Le conseil communautaire autorise le Président ou son représentant, à signer le projet de convention cadre.

N° C-2019-03-28/18 - PRESQU'ÎLE - Secteur CALIX - Approbation du bilan de concertation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, arrête et prend acte du bilan de la concertation qui s'est déroulé du 15 octobre 2018 au 15 décembre 2018 préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la presqu'île mondevillaise, dite du secteur « Calix » ;

Le conseil communautaire précise que les propositions faites ont permis une évolution du projet ;

Le conseil communautaire décide que la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la presqu'île mondevillaise, dite « Calix » peut s'effectuer dans le respect de la procédure de concertation réalisée.

N° C-2019-03-28/19 - Blainville-sur-Orne - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

N° C-2019-03-28/20 - Hermanville-sur-Mer - Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations d'aménagement du projet d'aménagement et de développement durables

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue au sein du conseil communautaire du nouveau débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hermanville-sur-mer.

N° C-2019-03-28/21 - Louvigny - Plan Local d'Urbanisme - modification simplifiée n°1 - Approbation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Louvigny,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet de mesures réglementaires de publicité.

N° C-2019-03-28/22 - Mathieu - Plan Local d'Urbanisme - Révision - Arrêt du projet et bilan de la concertation

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, tire le bilan de la concertation réalisée durant l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme de Mathieu;

Le conseil communautaire arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme communal de Mathieu;

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures règlementaires de publicité.

N° C-2019-03-28/23 - Mouen - Plan Local d'Urbanisme - Révision - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue au sein du conseil communautaire du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mouen.

N° C-2019-03-28/24 - Saint-André-sur-Orne - Plan Local d'Urbanisme - Révision - Débat sur les orientations d'aménagement et de développement durables

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue au sein du conseil communautaire du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-André-sur-Orne.

N° C-2019-03-28/25 - Saint-Aubin-d'Arquenay - Elaboration Plan Local d'Urbanisme - Approbation

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications.

Le conseil communautaire approuve le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubind'Arquenay,

Le conseil communautaire dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

N° C-2019-03-28/26 - Avis de la Communauté Urbaine de Caen la mer sur le projet de SRADDET de la région Normandie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (80 pour – 12 abstentions), émet un avis favorable, sous la réserve expresse de la prise en compte des observations et notamment en matière de consommation des espaces agricoles, de limitation de l'imperméabilisation des sols, de rénovation énergétique des logements et de secteurs soumis aux risques naturels.

N° C-2019-03-28/27 - Création de la SPL EPOPEA - Désignation des représentants de Caen la mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les différentes désignations ci-dessous,

Le conseil communautaire désigne les 7 représentants suivants :

- M. Joël BRUNEAU;
- M. Dominique GOUTTE;
- M. Rodolphe THOMAS;
- M. Michel MARIE;
- M. Nicolas JOYAU;
- M. Dominique VINO BATTISTONI;
- Mme Hélène BURGAT;

Le conseil communautaire précise que ces représentants ne sont pas autorisés à percevoir une rémunération ou bénéficier d'avantages particuliers,

Le conseil communautaire désigne parmi ces 7 représentants, en tant que candidat à la Présidence du conseil d'administration et spécifie que dans ce cadre, il peut accepter toute fonction sauf celle de directeur général :

- M. Joël BRUNEAU,

Le conseil communautaire dit que dans ce cadre, il lui incombe de représenter la collectivité au sein de l'assemblée générale de la SPL EPOPEA et d'en assumer la présidence,

Le conseil communautaire approuve la représentation du CHU, de l'Université de Caen Normandie et de l'association EPOPEA au conseil d'administration par des censeurs qui assisteront aux conseils d'administration avec voix consultative,

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à procéder aux formalités préalables à la création de la société.

N° C-2019-03-28/28 - Tarifs et Contrats des pépinières et hôtels d'entreprises EMERGENCE et CONVERGENCE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'appliquer les tarifs dans la pépinière Emergence et l'hôtel d'entreprises Convergence repris ci-après :

EMERGENCE

- l'annualisation des tarifs approuvés lors du Conseil communautaire du 25 février 2016 variant jusqu'alors par période de 6 mois, selon la grille ci-dessous et à compter du 01 janvier 2019 pour les nouveaux entrants.

Tarifs applicables depuis le 1 ^{er} janvier 2016 Pour les entreprises de moins de 2 ans, sous forme d'une convention de 36 mois		Tarifs applicables à compter du 1er janvi 2019 Pour les entreprises de moins de 2 ans, sous forme d'une convention de 36 mois			2 ans,		
	Bureau	Bureau	Atelier	Bureau Bureau Atelier			
	21m²	27m²	25m²		21m²	27m²	25m²
Mois 1 à 6	267,66 €	344,03 €	178,44 €	Année 1	269,89 €	352,63 €	181,11€
Mois 7 à 12	272,12 €	361,23 €	183,79 €	74111001			
Mois 13 à 18	285,72 €	378,88 €	189,30 €	Annáo	292,86 €	388,56 €	192,14€
Mois 19 à 24	300,01 €	398,25 €	194,98 €	Année 2	272,00 €	300,30 €	172,140
Mois 25 à 30	315,01 €	418,17 €	200,83 €	1 (0	323,93 €	428,62 €	203,84 €
Mois 31 à 36	332,86 €	439,07 €	206,86 €	Année 3	323,73 €	420,02 €	203,04 €

- une offre d'hébergement pour les entreprises de plus de 2 ans sous forme d'un bail précaire de 36 mois maximum aux tarifs suivants:

PEPINIERE D'ENTRE	PRISES EMERGENCE				
Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2019 Pour les entreprises de plus de 2 ans, en contrat de bail précaire de 36 mois maximum					
	Bureau 21m²	Bureau 27m²	Atelier 25m²		
Prix €HT/mois	349,84 €	462,91 €	220,15 €		

• un dépôt de garantie dans les futurs contrats, équivalent à 1 mois de loyer hors taxes.

CONVERGENCE

Maintien du prix annuel de 96,90 € HT/m²/an.

CONSOMMATIONS

Les tarifs des consommations refacturées demeurent identiques sur Emergence et Convergence :

PEPINIERE D'ENTREPRISES EMERGENCE ET CONVERGENCE					
Tarifs applicables à	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019				
	Copie/Photocopie Noir et Blanc	Copie/Photocopie Couleur	Affranchissement		
Prix € HT à l'unité	0,04 €	0,09 €	Tarif en vigueur de La Poste		

Le conseil communautaire autorise la rédaction de baux précaires sur Emergence.

N° C-2019-03-28/29 - Quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon - Fixation du tarif pour l'installation de support de communication électronique

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre à disposition le domaine public non routier du quartier Koenig pour l'installation de réseaux de communication électroniques lorsque cela représente un intérêt technique.

Le conseil communautaire approuve la convention cadre et son annexe à intervenir avec les opérateurs de télécommunications,

Le conseil communautaire approuve le tarif de mise à disposition du domaine public non routier du quartier Koenig à 1 309,40 € par kilomètre linéaire/an (valeur 2018),

Le conseil communautaire confirme que chaque projet fera l'objet d'un accord particulier (annexe à la convention cadre citée précédemment).

Le conseil communautaire autorise le président ou son représentant à signer les conventions cadres et annexes.

N° C-2019-03-28/30 - Pépinière et hôtel d'entreprises ESS : Tarifs et Contrats

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer sur la pépinière ESS les tarifs et offres ci-après :

Bureaux

Tarifs applicables à compter du 1er avril 2019

		Pépinière			Hôtellerie
Prix €HT/mois		Année 1	Année 2	Année 3	36 mois max
Bureaux 14/15m²	de	230 €	260 €	290 €	320 €
Bureaux 18/19m²	de	270 €	300 €	340 €	380€

Conditions:

Les tarifs dits « Pépinière » sont réservés aux entreprises de moins de 2 ans :

- relevant de l'Economie Sociale et Solidaire au sens de l'article 1 de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,
- immatriculées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM),
- après aval du Comité d'agrément des pépinières de Caen la mer,
- Et après signature d'une convention de mise à disposition de 36 mois maximum.

Les tarifs dits « Hôtellerie », concrétisés sous forme d'un bail de courte durée de 36 mois maximum s'appliquent aux entreprises créées depuis plus de 2 ans et relevant principalement de l'Economie Sociale et Solidaire au sens de l'article 1 de la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

Un dépôt de garantie équivalent 2 mois de loyer hors taxes sera demandé et encaissé quel que soit le type de contrat.

Domiciliation Hors Murs:

L'offre de domiciliation hors murs permet à une entreprise de pouvoir domicilier* son siège social à l'adresse de la pépinière ESS et prend la forme d'une « convention de domiciliation Hors Murs » à 62,00 €HT par mois et dépôt de garantie encaissé de 2 mois.

*suivant arrêté 17-01 portant agrément pour l'exercice de l'activité de domiciliation d'entreprises. N° d'agrément : 2016/03 délivré par la DIRECCTE le 10/05/2016

Bureaux Coworking résidentiel:

L'offre « Coworking résidentiel » consiste en un bureau d'environ 18 à 20 m², divisé en 4 postes de travail aménagés et louables à l'unité au prix de 170 €/HT/mois.

CoWorking:

L'offre "Coworking" s'adresse à toute personne souhaitant travailler en communauté et partager un espace mutualisé.

A la carte, deux possibilités :

1 journée = 8€ HT (valable 1 an)

10 jours = 70€ HT (valable 1 an)

Abonnement mensuel:

Forfait 1 mois = 100€ HT, signature d'une convention avec tacite reconduction mois par mois avec préavis d'une semaine avant le début du mois suivant pour toute résiliation.

A noter que toutes les offres coworking sont multisites, à savoir, qu'elles peuvent être utilisées aussi bien dans l'espace de la pépinière d'entreprises ESS que dans l'espace de la pépinière Forum digital.

Salles de réunion :

Salle	Capacité	Tarif Heure (€ HT)	Tarif ½ journée (€ HT)	Tarif Journée (€ HT)
Petite Salle - Nº 3	8 places	20	60	100
Moyenne Salle - N°	16 places	30	80	130
Grande Salle - Nº 1	26 places	40	90	160
Bureau de passage	4 places	8	15	30

La pépinière ESS met à disposition des services mutualisés et optionnels soumis à facturation :

- o Un réseau filaire Internet, obligatoire pour les entreprises résidentes hébergées,
- o un photocopieur mutualisé avec accès sécurisé,
- o Une affranchisseuse

Les tarifs applicables pour ces services sont les suivants :

	Copie/Photocopie Noir et Blanc	Copie/Photocopie Couleur	Affranchissement	Fibre Internet
Prix € HT	0,05 € / à l'unité	0,10 € / à l'unité	Tarif en vigueur de La Poste	40,00 € / mois

N° C-2019-03-28/31 - Révision des tarifs sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs comme suit :

Aires permanentes d'accueil avec	Nouveaux tarifs
douche/WC et compteurs individuels	
Emplacement	2.25 € / jour calendaire
▶ Eau	3.50 € / m³
Electricité	0.165 / KWh

A tro to over the all and a little and a lit		Nouveaux tarifs		
Alle pem	nanente d'accueil de Ouistreham	Grands Emplacements	Petits emplacements	
>	Forfait par jour calendaire	5.50 €/ jour Jusqu'à 4 caravanes	4 €/ jour Jusqu'à 3 caravanes	
	Par caravane supplémentaire	1.50 €/ jour par caravane supplémentaire	1.50 €/ jour par caravane supplémentaire	

Terrain de passages	Tarif par semaine et par famille/caravane double essieu
Forfait par semaine et par famille/caravane double	15.01
essieu > Terrain avec eau, électricité, collecte des OM	15 €/ semaine 10 €/ semaine
> Terrain avec eau et collecte des OM > Terrain avec eau et collecte des OM	io & semaine

Caution sous forme d'avance remboursable	Tarif
Dépôt d'une caution, sous forme d'avance remboursable, pour toute nouvelle installation sur une aire permanente d'accueil des gens du voyage	80 €

Tarifs réparation, entretien	Tarifs
Emplacement non nettoyé lors du départ	30 €
Plaque de grillage détériorée	50 €
Prise de courant détériorée	20 €
 Déplacement astreinte non justifié (autre que panne) 	30 €

Le conseil communautaire dit que les nouveaux tarifs prendront effet au 1er avril 2019.

N° C-2019-03-28/32 - Redevances d'occupation du domaine public avec ancrage secteur centre tarifs 2019

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public avec ancrage, tarifs 2019 ci-après ;

DESIGNATION	Tarif CUCLM 2018 (par m² annuel)	Proposition Tarif CUCLM 2019 (par m² annuel)
OCCUPATIONS AVEC ANCRAGE – SECTEUR CENTRE CU CLM:		
> Zone 1 - « zone centrale piétonne »	76,75 €	76,75 €
Zone 2 - « zone centrale et zone générale piétonne »	76,75 €	76,75 €

65,65€

65.65 €

N° C-2019-03-28/33 - Création du GIP "Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable" : adhésion de Caen la mer et désignation de représentants

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au GIP « Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable ».

Le conseil communautaire approuve le projet de Convention constitutive du GIP « Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable »,

Le conseil communautaire désigne pour représenter Caen la mer au sein du GIP « Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable », et notamment au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale :

Titulaire: M. Marc LECERFSuppléant: M. Nicolas JOYAU

(Diffusion aux maires des 55 communes + à tous les conseillers communautaires titulaires et suppléants)

Affiché le _ 4 AVR. 2019

Le Président,

Joël BRUNEAU